

# Vers davantage de mixité sociale dans les crèches

**La réforme des milieux d'accueil devrait renforcer les crèches aux publics fragilisés. Pour permettre à tous les parents, travailleurs ou non, de faire garder leur enfant.**

Certains craignaient qu'elle ne voie pas le jour d'ici la fin de la législature... Le secteur de la petite enfance et les jeunes parents peuvent toutefois être rassurés : le projet de décret de la ministre Alda Greoli, qui jette les bases d'une simplification et modernisation des milieux d'accueil de la petite enfance, a été adopté fin janvier par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Prochaine étape : le vote au Parlement.

Cette réforme tant attendue, sorte de « pacte d'excellence » de la petite enfance, annonce de grands chantiers : outre une meilleure formation des accueillantes et la création de nouvelles places, son but global est d'améliorer la mixité sociale et l'accès aux crèches. « La mixité est le plus grand facteur de réduction des risques d'inégalités, et c'est dès la crèche que ça doit commencer, tant pour les enfants que pour les parents qui se rencontrent », défend la ministre de l'Enfance (CDH).

Dans cette optique, l'un des gros changements apportés par la réforme concerne le financement, à la hausse, des milieux d'accueil jusqu'ici peu sub-

ventionnés. Sont concernés : les maisons communales de l'enfance et haltes accueils qui devraient, à terme, atteindre 70 % de subventionnement, au même titre que les crèches. Actuellement, la plupart de ces milieux d'accueil sont « sur la corde raide » : « Se contenter d'ouvrir de nouvelles structures, sans consolider financièrement celles qui sont déjà ouvertes, n'aurait aucun sens. Les unes finiraient par remplacer les autres », ajoute Alda Greoli, qui a déjà pu dégager deux tranches de six millions d'euros, pour 2019 et 2020, pour soutenir ces structures plus fragiles.

## Pas de « crèche ghetto »

La réforme, qui coûtera au total 125 millions, prévoit également une nouvelle répartition des subventions, censée, elle aussi, renforcer la mixité sociale : quatre paliers de financements, dont un nul (celui des crèches privées, non subventionnées), prenant en compte le pourcentage d'enfants en situation d'urgence sociale ou de handicap. Plus le public d'une crèche est fragile, plus ses subsides seront élevés. À noter : « La réforme ne prévoit volontairement pas l'éventualité d'un taux de 100 % de public précaire. Et ce afin d'éviter les crèches ghettos », souligne la ministre.

Si la mixité sociale au sein des crèches semble un vœu pieux pour certains (la société se chargera de toute façon assez vite de creuser le fossé entre catégories sociales, glisseraient les mauvaises langues), la recherche a bel et bien prouvé son importance. « Beaucoup d'études européennes montrent qu'un accueil de bonne qualité a des effets positifs, profonds et durables sur le développement de l'enfant, tant cognitifs, sociaux que scolaires », avance Michel Vandebroek, professeur en psychologie et sciences de l'éducation à l'Université de Gand. L'une des plus importantes études est en cours, depuis plusieurs années, au Royaume-Uni ; elle analyse le développement de 3.000 adolescents sur la base du milieu d'accueil dont ils ont

bénéficié. « Les résultats contredisent superbement toutes les projections statistiques que l'on aurait pu faire sur la base du milieu d'origine de ces jeunes. On observe que ceux qui ont le meilleur développement, parfois en dépit d'un passé difficile ou de conditions précaires, sont ceux qui ont bénéficié d'un milieu d'accueil de qualité, plus précisément caractérisé par une forte mixité sociale », poursuit le chercheur, expert en matière d'accueil de la petite enfance.

La réduction des inégalités dès les premières années de l'enfance apparaît en Belgique d'autant plus nécessaire que la précarité infantile croît chaque année et atteint désormais l'un des taux les plus hauts d'Europe, selon l'Unicef.

## La socialisation des bébés

Les structures d'accueil ne seront pas les seules à voir leurs finances évoluer : certains parents percevront eux aussi un changement dans leur portefeuille. Leur participation financière – déjà relative à leurs revenus – sera revue à la baisse pour les faibles et moyens revenus. Sans pour autant que celle des ménages plus aisés n'augmente (lire ci-contre).

La réforme espère ainsi encourager l'accès de tous les parents à un milieu d'accueil : ceux qui travaillent mais aussi les parents au chômage ou en formation, voire ceux qui ont simplement besoin de souffler. Peu importe leur situation, pourvu qu'ils puissent, s'ils le désirent, « permettre à leurs enfants de participer à une démarche de socialisation », avance la ministre de l'Enfance. Ce dernier élément est d'autant plus important pour Michel Vandebroek, « qu'on a, en Belgique, un taux de natalité de 1,7. Les familles sont de moins en moins nombreuses, ce n'est donc pas là que l'enfant va apprendre à être confronté à d'autres, à jouer, partager, négocier, attendre son tour. La crèche peut jouer un grand rôle dans sa socialisation ». ■

CLARA VAN REETH

## FINANCEMENT

### Les familles soulagées

Au sein des crèches subventionnées, la participation financière des parents équivaut en moyenne à 12 % de leurs revenus ; une partie est transférée à l'ONE, l'autre reste dans le milieu d'accueil. D'où un

effet pervers : les crèches ont tout intérêt à favoriser les parents à hauts revenus... Une dérive limitée par un système de solidarité mis en place par l'ONE. Avec la réforme, la participation financière des parents sera intégralement restituée à l'ONE. Les 2,2 millions d'euros que coûtait le

système de solidarité (devenu inutile) seront réinjectés pour permettre de baisser la participation financière des parents plus précaires sans augmenter la facture des plus riches. Le pourcentage effectif des revenus facturés aux parents n'est toutefois pas encore défini.

CL. V.R.

## halte accueil « C'est le concept même de crèche qui va évoluer »

REPORTAGE

Les bambins s'éveillent au compteur. Vers 14h, ils sortent un à un du local tenu dans le noir pour la sieste et retrouvent l'autre pièce de la halte accueil l'Aquarelle - celle aux murs colorés. Dans le calme, dans leur coin, ils jouent, regardent le plafond ou se reposent dans les bras de Nathalie, l'une des puéricultrices. Le calme règne. L'Aquarelle a de la chance : avec cinq puéricultrices et une coordinatrice pour une vingtaine d'enfants, sa situation financière n'est pas des plus précaires. « Mais l'équilibre est fragile. En mettant nos trois subsides bout à bout, ça va. Mais il suffit qu'un subside ne soit pas reconduit, ou qu'une employée soit absente, et c'est la catastrophe », confie Hélène Detroz, coordinatrice du lieu.

La réforme des milieux d'accueil a donc de quoi la réjouir : elle devrait garantir plus de stabilité et d'homogénéité à ce type de structures, offrant un accueil de qualité, à bas prix, parfois

occasionnel ou de courte durée - essentiellement aux enfants de parents en réinsertion socioprofessionnelle ou sans emploi. Les haltes accueil, qui sont au nombre de 150 en Fédération Wallonie-Bruxelles, ne perçoivent aujourd'hui que 12.500 euros de subsides annuels. Leurs nouveaux deniers pu-

blies permettront le financement d'une puéricultrice pour sept enfants et un poste de direction. De quoi se rapprocher du niveau des crèches « classiques » ; une reconnaissance attendue depuis dix ans par la Chacof (Coordination des haltes accueil de la Communauté française).

« C'est le concept même de crèche qui va ainsi évoluer ; un lieu pas uniquement pour les enfants de parents qui travaillent, mais pour tous les enfants sans exception », espère Hélène Detroz.

Comme le bébé de huit mois d'Esmara, qui fréquente l'Aquarelle depuis quelques semaines. En procédure de divorce et sans emploi, sa maman de 31 ans s'est vu conseiller la halte accueil par sa juge « pour avoir du temps pour les démarches légales et administratives ». Elle trouve ici une formule flexible, à temps plein et bon marché. « Un miracle », assure la jeune maman, bénéficiaire du CPAS, à qui cet accueil ne devrait pas coûter plus de cent euros par mois.

**« Un lieu pour tous les enfants, pas seulement ceux dont les parents travaillent »**

HELENE DETROZ

En cas de besoin, Hélène Detroz recourt parfois à la flexibilité qui caractérise les haltes accueils pour adapter ses

tarifs ; c'était par exemple le cas pour une maman demandeuse d'asile, hébergée en centre d'accueil, à qui la coordinatrice ne facturait que dix centimes la journée. Une marge de manœuvre qu'elle risque de perdre avec la réforme... Le prix à payer pour sa reconnaissance. En retour des subventions qu'elle recevra de l'Office de la Nais-

sance et de l'Enfance (ONE), la participation financière des parents sera strictement calculée par celui-ci, sur base des extraits de rôle. Autres contraintes possibles : la halte accueil pourrait devoir imposer un minimum de trois demi-journées de prise en charge hebdomadaire (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui), et ouvrir ses portes onze heures trente par semaine (contre dix actuellement). « On y perdra un peu en souplesse, mais cette reconnaissance financière nous permettra surtout de prendre du recul sur notre travail, d'individualiser nos pratiques avec les enfants, d'organiser davantage de sorties. »

Les haltes accueil attendent toutefois d'y voir plus clair : si le cabinet de la ministre assure que « l'ONE accompagnera chaque projet dans sa particularité », pour « tendre vers un meilleur soutien des structures tout en les respectant dans leur singularité », sur le terrain, les implications concrètes de la réforme restent floues. ■

C.I.V.R.